



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom et La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 64730

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les récentes dispositions touchant les agents retraités de La Poste et de France Télécom, conduisant à leur supprimer les avantages dont ils bénéficiaient jusqu'alors en matière de gratuité de la carte bancaire et de l'abonnement téléphonique. De nombreux agents retraités concernés se sont exprimés sur ce sujet dénonçant une nouvelle diminution de leur pouvoir d'achat qui se trouve ainsi amputé d'environ 200 euros par an. Cette mesure brutale est d'autant plus mal ressentie par ces retraités qu'ils ont le sentiment d'avoir assuré durant toute leur carrière une mission essentielle de service public avec dévouement et loyauté. La perte de cet avantage est vécue comme une diminution supplémentaire du pouvoir d'achat de ces anciens fonctionnaires, déjà fortement pénalisés par la hausse des prélèvements sociaux réalisés ces derniers temps. Par conséquent, il lui demande de renoncer à cette décision injuste pour de nombreux retraités de La Poste aux revenus modestes.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 MEUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le ministre délégué à l'industrie a demandé au président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64730

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4745

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5632